

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT	2
Une nouvelle ère commence !	2
3 QUESTIONS À PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	4
En attendant la rentrée... ..	4
LE COIN DE L'ÉPARGNE	7
2021, une année encore atypique pour l'épargne en France	7
LE COIN DE LA RETRAITE	13
Qui sont les retraités de l'AGIRC ARRCO ?	13
Le PER poursuit sa montée en puissance	15
LE COIN DE LA DÉPENDANCE	16
730 000 personnes âgées en établissement d'hébergement	16
LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	20
Patrimoine, épargne et retraite au cœur de l'égalité chimérique entre hommes et femmes	20
LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	32
Tableau de bord des produits d'épargne	33
Tableau de bord des marchés financiers	34
Tableau de bord du crédit et des taux d'intérêt	35
Tableau de bord de la retraite.....	36

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



UNE NOUVELLE ÈRE COMMENCE !

La remontée des taux devient une réalité marquant la fin d'une période de 20 ans. Le retour de l'inflation conduit les banques centrales à relever leurs taux directeurs. Elles mettent ainsi un terme à leur politique monétaire ultra-accommodante appelée également non-conventionnelle. Cette politique avait vocation à être temporaire ; or de crise en crise, elle a eu tendance à s'installer au point que son abandon surprend voire désoriente les acteurs économiques. Durant des années, la pratique des taux nuls ou négatifs était jugée anormale, voire antiéconomique. Instituée afin de relancer l'inflation, ses résultats furent incertains, cette dernière n'étant revenue que par la survenue de chocs d'offre. En revanche, les taux nuls ont provoqué une envolée des prix de l'immobilier et de la valeur des actions. Ils ont accru ainsi les inégalités patrimoniales et rendu difficile l'accès à la propriété pour les primo-accédants. La hausse des taux mise en œuvre par les différentes banques centrales reste mesurée au regard de la vague inflationniste. Ainsi, en valeur réelle, les taux en vigueur demeurent nettement en territoire

négatif. Les épargnants ayant opté pour les produits de taux, après avoir été pénalisés par la politique monétaire accommodante, le sont désormais par l'inflation.

L'argent bon marché et abondant arrive peut-être à son terme. Un nouveau cycle semble s'engager. Les besoins de financement augmentent fortement. La transition énergétique, la digitalisation, la relocalisation de certaines activités supposent la mobilisation d'importants capitaux. Avec le vieillissement de la population, le taux d'épargne pourrait baisser, les retraités étant censés puiser dans leur épargne pour maintenir leur pouvoir d'achat. Les États endettés ont également des besoins financiers en hausse. Si la demande de capitaux est en hausse et les capacités d'épargne sont en baisse, à terme, les taux d'intérêt ne peuvent qu'augmenter. En matière financière, un cycle chasse l'autre. Après une période de faibles taux et de valorisation de certains actifs, pourrait suivre une phase de taux plus élevés avec une correction sur les marchés notamment immobiliers. Face à ce changement de climat, les épargnants devront être mobiles, réactifs et opter pour la diversification. Le non-coté, moins tributaire des

variations de marché, devrait constituer une source de rendements tout comme les actions des entreprises versant des dividendes importants.

Le changement de cap monétaire est craint, car il remet en cause

certaines certitudes et oblige à redéfinir sa politique d'allocation d'actifs. C'est aussi une opportunité pour redynamiser son portefeuille et pour rechercher des sources de rendements plus profitables pour l'économie.

Jean-Pierre Thomas

3 QUESTIONS À PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

EN ATTENDANT LA RENTRÉE...

La rentrée est attendue compliquée sur le plan économique avec la poursuite de la hausse des prix et des taux d'intérêt. Quelle est votre analyse et pensez-vous que la récession soit incontournable ?

Toutes les grandes banques centrales ont décidé de relever leurs taux directeurs pour endiguer la vague inflationniste. En zone euro, l'inflation dépasse désormais 8 % et atteint même dans certains États 20 %. De tels taux sont évidemment des sources de déstabilisation des économies. L'inflation en Europe est essentiellement provoquée par l'augmentation des prix des produits énergétiques et des matières premières. La BCE a longtemps espéré qu'une décrue pourrait intervenir. Elle était convaincue que la hausse des taux aurait peu d'effets sur le prix des produits importés. La crainte d'une spirale inflationniste avec transmission de la hausse des prix de l'énergie sur les autres et services ainsi que sur les salaires a rendu nécessaire le relèvement des taux directeurs. Il s'agit de freiner l'économie en jouant sur le prix de l'argent. L'économie européenne qui subit déjà un transfert au profit des pays producteurs sera donc

pénalisée par la hausse des taux. C'est le prix à payer pour sortir de l'inflation. Une récession n'est pas impossible. Le relèvement des prix des matières premières, de l'énergie, des produits agricoles aboutit à une contraction d'un à deux points de PIB selon les États. La hausse des taux d'intérêt devrait conduire également à une moindre croissance. Les États membres de la zone euro sont donc soumis à un régime de montagnes russes avec des phases de croissance et de repli. Pour le moment, la situation de l'emploi semble être déconnectée de l'activité. Les besoins en main-d'œuvre sont importants en lien avec les nombreux départs à la retraite et des besoins dans certains secteurs (tourisme, bâtiment notamment). La France, avec retard, ne fait que suivre un processus que les autres pays européens connaissent depuis quelques années et qui avait été simplement interrompu avec la crise sanitaire. L'amélioration de l'emploi pourrait réduire les facteurs récessifs. De même, les ménages disposent d'un important matelas d'épargne constitué durant les confinements. Ils n'ont pas pour le moment puisé dans cette cassette malgré le retour de l'inflation. Le niveau des liquidités est

au plus haut, plus de 520 milliards d'euros en France, tout comme l'encours des produits de taux. Au cours du second semestre 2022, les ménages pourraient utiliser cette cagnotte pour maintenir leur consommation.

Le Président de la République évoque régulièrement la réforme des retraites. Est-elle imaginable dans le contexte économique et politique ?

L'INSEE a, au mois de juin, souligné que le vieillissement de la population française était plus rapide qu'attendu, rendant plus complexe le retour à l'équilibre des comptes des régimes de retraite. Les Français attendent également une amélioration des petites pensions et en particulier du minimum contributif. Est-il possible d'échapper à une réforme des retraites sachant que la France est, avec l'Italie, le pays qui y consacre la part la plus importante de sa richesse nationale (14 % du PIB) ? La faible croissance limite les gains de recettes et réduit les marges de manœuvre financières des pouvoirs publics. Au-delà de ces considérations financières, le gouvernement doit faire face à une opinion peu encline à accepter un relèvement de l'âge de départ à la retraite. S'il souhaite s'engager dans la voie d'une réforme ambitieuse, il devra se constituer, en amont, une majorité à l'Assemblée nationale. Pour le moment, la mise en place d'un régime par points universel semble être abandonnée. La grande

convergence laisserait la place à une harmonisation progressive des régimes. Compte tenu du calendrier électoral, la fenêtre de tir pour l'éventuelle réforme se situe entre la fin 2022 et fin 2023. L'idée d'un référendum sur ce sujet est hasardeuse. Les Français ont tendance à ne pas voter pour ou contre le texte proposé mais pour ou contre le gouvernement en place. Avec un pays fragmenté et dans la perspective de la prochaine élection présidentielle où le président sortant ne peut pas se présenter, la probabilité d'un rejet de la réforme des retraites, si elle était soumise à référendum, est élevée. Le chantier est donc difficile.

Sur les autres sujets sociaux, quels sont les projets du gouvernement ?

La priorité étant actuellement le pouvoir d'achat et en l'absence de majorité absolue à l'Assemblée nationale, le gouvernement se montre prudent sur ses ambitions. L'élaboration d'un grand projet de loi sur la dépendance attendue depuis 15 ans demeure incertaine. En revanche, la crise des urgences et les besoins de modernisation des hôpitaux supposent des réponses de la part des pouvoirs publics. Les discussions risquent d'être centrées avant tout sur les aspects financiers et moins sur l'organisation afin d'éviter une cristallisation des oppositions. En matière de protection sociale, de refonte de la prévoyance, refonte jugée nécessaire après la crise

sanitaire, le gouvernement devrait laisser les partenaires sociaux négocier ce qui serait, par ailleurs, de bon aloi. Comme pour les retraites, le compte à rebours est lancé. Les années utiles dans un quinquennat sont limitées même si celui-ci aura la particularité d'avoir un nombre réduit

de campagnes électorales. Seules les élections européennes et municipales auront lieu avant son terme en 2027.

LE COIN DE L'ÉPARGNE

2021, UNE ANNÉE ENCORE ATYPIQUE POUR L'ÉPARGNE EN FRANCE

En 2021, selon l'Observatoire de la Banque de France, le patrimoine financier des ménages s'élevait 6 025 milliards d'euros, soit une progression de 363 milliards d'euros sur un an (+6,4 %) générée par un effet valorisation et par un effet flux financier. L'un et l'autre ont été marqués en 2021.

UNE AUGMENTATION DE L'ENCOURS DES PLACEMENTS EN FONDS PROPRES

La part des produits de taux dans le patrimoine financier a diminué, en passant de 64,9 % fin 2020 à 62,2 % fin 2021, tandis que les produits de fonds propres atteignent 36,6 % en 2021 contre 33,8 % en 2020. Le poids des produits de fonds propres est au plus haut depuis le début de l'établissement, par la Banque de France, de la série statistique.

L'encours du numéraire et des dépôts à vue a progressé de 9,1 % en 2021 pour atteindre 777 milliards d'euros, soit 12,9 % du patrimoine financier des ménages (contre 12,6 % en 2020).

L'encours de l'épargne réglementée a augmenté de 20 milliards d'euros pour atteindre 834 milliards à fin 2021, contre 814 milliards à fin 2020. Sa

croissance est passée de +5,5 % à +2,5 %. Son encours représente 834 milliards d'euros en encours fin 2021 (+2,5 % sur un an). L'épargne réglementée représente 13,8 % du patrimoine financier des ménages, en légère baisse par rapport à la moyenne de ces dix dernières années (15,3 %). Cette contraction est la conséquence de l'effet valorisation dont ont bénéficié les produits de fonds propres.

Sa rémunération moyenne est stable, soutenue par la composante « taux moyen des PEL », celui-ci restant sous l'incidence du poids important des PEL souscrits avant 2011. En 2021, la rémunération des produits d'épargne réglementée s'est inscrite à 1,24 % en moyenne annuelle pondérée contre une inflation qui s'est établie à 1,60 %. Hors PEL, le rendement nominal moyen des livrets ressort à 0,52 % et le rendement réel instantané est négatif.

En moyenne sur cinq ans, le rendement réel des livrets réglementés, PEL inclus, est positif à 0,2 %.

Fin 2021, le taux de rémunération annuel des livrets ordinaires avant

imposition était de 0,09 % à la fin 2021, soit un taux réel négatif de -1,51 %.

Du fait de la forte augmentation du cours des actions et malgré la stagnation des flux, l'encours des produits de fonds propres est passé de 1 912 à 2 206 milliards d'euros entre fin 2020 et fin 2021. L'effet valorisation a été, en 2021, de 192 milliards d'euros en 2021 contre 5 milliards en 2020. Les contrats d'assurance vie en unités de compte connaissent aussi une hausse de leur valorisation, 46 milliards d'euros contre 7 milliards en 2020.

DES FLUX ENCORE SOUTENUS TOUJOURS EN LIEN AVEC LA CRISE SANITAIRE

En 2021, les ménages ont épargné sur des produits financiers 166 milliards d'euros, contre 203 milliards d'euros en 2020. Les flux sont restés à un niveau supérieur à celui d'avant la crise sanitaire. Les flux annuels des produits de taux ont atteint en 2021 à 115 milliards et retrouvent un niveau proche de celui de 2019, quand les flux annuels de produits de fonds propres, à 54 milliards d'euros, sont demeurés au-dessus de la moyenne des dix dernières années. Du fait des mesures restrictives encore en vigueur au premier semestre 2021, les flux y ont été plus importants qu'au second qui est en outre toujours plus axé dépenses qu'épargne.

Les incertitudes liées à la crise sanitaire ainsi que la résurgence de l'inflation en fin d'année ont amené les Français à épargner de manière soutenue.

Les flux nets de placements de taux ont atteint 115 milliards d'euros en 2021, contre 149 milliards en 2020 et 120 milliards en 2019. Le niveau de flux d'épargne en produit de taux est donc revenu à un montant proche de celui d'il y a deux ans, après le pic exceptionnel de 2020.

Les flux vers l'assurance vie en unités de compte ont atteint 34 milliards d'euros en 2021, contre 21 milliards en 2020. L'assurance vie reste le placement le plus important du patrimoine financier des ménages (36 % du patrimoine financier en 2021). Les supports en unités de compte ne représentent que 8 % du patrimoine financier, mais ils sont en progrès. Il convient de souligner que les flux de placement sur l'assurance vie en unités de compte ont augmenté en 2021, tandis que les placements directs en actions ont baissé dans l'ensemble, l'un compensant à peu près l'autre.

Les flux des actions cotées ont baissé, passant de 18 à 5 milliards d'euros entre 2020 et 2021.

LE LIVRET A, ENCORE UNE BONNE ANNÉE

Les versements bruts sur les livrets A ont atteint 168 milliards d'euros en 2021, le plus haut niveau historique.

Au 31 décembre 2021, le nombre de livrets A ouverts s'élève à 55,7 millions, dont 54,9 millions détenus par des personnes physiques et 0,8 million détenus par des personnes morales. Depuis le 31 décembre 2020, le nombre de livrets A a augmenté de 66 000 unités (+0,1 %), avec une hausse de 76 000 livrets pour les personnes physiques, et une baisse de 10 000 livrets pour les personnes morales. Le taux de détention des personnes physiques s'établit donc à 80,9 % en 2021, en léger recul par rapport à 2020. 2,9 millions de Livrets A ont été ouverts sur l'année, quand 2,7 millions ont été clôturés.

L'encours du livret A s'établit en 2021 à 343,1 milliards d'euros, dont 319,3 milliards pour les personnes physiques et 23,8 milliards pour les personnes morales. Depuis le 31 décembre 2020, l'encours des livrets A a progressé de 16,8 milliards d'euros. Cette progression est à la fois due aux souscriptions des personnes morales (+5,5 %) que des personnes physiques (+5,1 %).

Les versements bruts sur les livrets A en 2021 ont atteint 168,4 milliards d'euros, alors que les retraits ont

représenté 148,9 milliards d'euros. La collecte nette a été ainsi de 20 milliards d'euros (hors intérêts). Depuis 2009, il s'agit de l'année enregistrant les plus hauts niveaux historiques pour les versements et les retraits sur Livret A. En matière de collecte nette, l'année 2021 se classe en troisième position, après 2012 et 2020.

L'encours moyen d'un livret A est de 5 800 euros pour une personne physique (5 500 euros en 2020 et 5 100 euros en 2019).

4,3 millions de livrets A détenus par des personnes physiques, soit 7,8 % des détenteurs, dépassent le plafond réglementaire de 22 950 euros. Ces livrets représentent ainsi 32 % de l'encours. Depuis 2019, plus de 800 000 ont atteint ou dépassé le plafond.

Les épargnants âgés de plus de 65 ans détiennent 34 % des encours des livrets A, mais 21 % des livrets – soit leur poids dans la population française au 1^{er} janvier 2022. En décomposant par âge, la population âgée de moins de 25 ans est celle dont les encours connaissent l'évolution la plus forte, avec 9 % de croissance. Les personnes de plus de 65 ans ont, quant à elles, le taux de croissance le plus faible (4,3 %).

5,4 millions de livrets A sont classés comme inactifs car n'ayant pas fait

l'objet d'un un versement ou d'un retrait depuis au moins cinq ans. 4,0 millions d'entre eux ont un encours inférieur à 150 euros. Ces 5,4 millions de livrets représentent un encours de 14,9 milliards d'euros.

Le nombre moyen de mouvements constatés sur les livrets A actifs s'établit en 2021 à 5,0 versements et 5,5 retraits par an, soit environ un mouvement par mois.

LE LDDS, UNE PROGRESSION MOINS SOUTENUE QUE LE LIVRET A

Au 31 décembre 2021, le nombre de LDDS s'élève à 24,5 millions. En 2021, le nombre de LDDS progresse de 189 000 unités (+0,8 %). Son taux de détention a atteint 45,9 % l'an dernier.

Les ouvertures de LDDS s'élèvent en 2021 à 1,6 million d'unités, alors que 1,4 million de LDDS ont été fermés.

L'encours du LDDS s'élevait fin 2021 à 126,2 milliards d'euros, soit une hausse de 4,6 milliards d'euros par rapport à 2020 (+3,8 %), contre une hausse de +5,1 % pour les Livret A détenus par des personnes physiques.

Les versements sur les LDDS en 2021 se sont élevés à 57 milliards d'euros, alors que les retraits ont représenté 53 milliards d'euros, soit une collecte nette (hors intérêts) de 4 milliards d'euros.

Depuis la mise en place de la série statistique en 2009, l'année dernière a été celle qui a connu les niveaux de versements et de retraits les plus élevés.

L'encours moyen d'un LDDS est de 5 100 euros (5 000 euros en 2020), en progression continue depuis 2009. Les 22 % de LDDS dont l'encours dépasse le plafond réglementaire de 12 000 euros représentent ainsi 52 % de l'encours.

En 2021, 5,3 millions de LDDS sont concernés par le plafonnement (21,6 % de l'ensemble), soit 720 000 de plus qu'en 2019.

La population âgée de 18 à 25 ans est celle dont les encours connaissent l'évolution la plus forte, avec 13 % de croissance. Les personnes âgées de 45 à 65 ans ont quant à elles le taux de croissance le plus faible (3 %).

Les épargnants de plus de 65 ans détiennent 41 % des encours des LDDS, mais 35 % des livrets – pour un poids dans la population française de 21 % en 2021.

1,4 million de LDDS sont inactifs totalisant un encours de 6,5 milliards d'euros. Le nombre moyen de mouvements constatés sur les LDDS actifs s'établit en 2021 à 3,2 versements et 2,9 retraits par an, soit environ un mouvement tous les deux mois.

57 % des LDDS ont plus de dix ans, et concentrent 60 % de l'encours.

LE LIVRET D'ÉPARGNE POPULAIRE, TOUJOURS EN RETRAIT

Au 31 décembre 2021, le nombre de LEP s'élève à 6,9 millions, en repli de 170 000 unités (-2,4 %) par rapport à 2020. Les dispositions prises afin de favoriser la diffusion de ce produit n'ont pas encore produit leurs effets. Le ministère de l'Économie a modifié les modalités de vérification d'éligibilité au LEP. Désormais, les banques communiquent directement avec Bercy quand auparavant les épargnants devaient eux-mêmes fournir les preuves de leur éligibilité. Les premières données pour 2022 laissent augurer d'un retournement de tendance. Le ministre de l'Économie a continué à enjoindre aux banques à proposer ce produit aux ayants droit. Les capacités réduites d'épargne de la clientèle du LEP expliquent en partie sa faible appétence pour ce produit mieux rémunéré que le Livret A.

En 2021 0,7 million de LEP ont été ouverts, 0,9 ont été fermés. Depuis 2016, le solde est négatif. Le taux de détention des personnes physiques par rapport à la population majeure s'établit à 12,9 % en 2021, contre 13,3 % en 2020. Selon la Direction générale des finances publiques, le nombre d'individus éligibles au LEP à fin 2021 est de près de 18,6 millions.

Seules 37 % des personnes éligibles détenaient un LEP en décembre 2021.

L'encours du LEP est de 38,3 milliards d'euros en 2021 en recul d'un milliard d'euros (-2,6 %) sur l'année. Cette baisse est principalement due aux fermetures de LEP en 2021. Les versements sur les LEP en 2021 se sont élevés à 10,7 milliards d'euros, alors que les retraits ont représenté 11,5 milliards d'euros – soit une décollecte nette (hors intérêts) de 0,8 milliard d'euros.

L'encours moyen d'un LEP est de 5 600 euros, équivalant à celui observé en 2020. Les 43 % de LEP dont l'encours dépasse le plafond réglementaire de 7 700 euros représentent ainsi 70 % de l'encours global.

LE PLAN D'ÉPARGNE LOGEMENT EN REPLI

Au 31 décembre 2021, le nombre de PEL s'élève à 12,2 millions, en repli de 612 000 plans sur un an (-4,8 %). En 2021, 0,8 million PEL ont été ouverts et 1,4 million de PEL ont été fermés. Le PEL a perdu en attractivité avec, pour les plans souscrits depuis le 1^{er} janvier 2018, un taux de rendement brut de 1 %, un assujettissement des gains à l'impôt et la fixation du taux du prêt obtenu à la liquidation du PEL à 2,2 %, soit un niveau supérieur aux taux du marché.

Le taux de détention des personnes physiques s'établit, en 2021, à 18,0 % en 2020, contre 19,1 % en 2020. Depuis 2012, année du début de la série statistique, le taux de détention le plus élevé a été constaté en 2016 (23,9 %). Depuis, il est en baisse constante.

L'encours du PEL est en hausse en raison des versements d'intérêts capitalisés. Il s'établit, en 2021, à 296,1 milliards d'euros. Les versements sur les PEL en 2021 se sont élevés à 25 milliards d'euros, alors que les retraits ont représenté 29 milliards d'euros – soit une collecte nette négative (hors intérêts) de 4,6 milliards d'euros.

À la différence du Livret A, le taux du PEL en vigueur à la souscription s'applique durant toute la durée du

plan. Le taux moyen des PEL avec primes s'élève à 2,58 % en pondérant le taux d'intérêt par le nombre de PEL, et à 3,04 % en le pondérant par l'encours. 42 % des PEL, représentant 44 % de l'encours, ont un taux d'intérêt égal à 2,50 % et 5 % des PEL représentant 11 % de l'encours sont rémunérés à un taux au moins égal à 5,25 %.

L'encours moyen d'un PEL est de 24 200 euros. 12 % des PEL qui ont un encours supérieur au plafond de 61 200 euros représentent ainsi 36 % du total de l'encours. Les épargnants âgés de 65 ans et plus détiennent 41 % de l'encours des PEL et 31 % des plans – pour un poids dans la population française qui s'établit à 21 % au 1^{er} janvier 2021.

LE COIN DE LA RETRAITE

QUI SONT LES RETRAITÉS DE L'AGIRC ARRCO ?

En matière de retraite, il est à tort indiqué que plus de la moitié des personnes partant à la retraite, en France, ne sont plus en emploi. Ainsi, selon l'AGIRC-ARRCO, en 2020, plus de 6 nouveaux retraités sur 10 dépendant de ce régime occupaient un emploi avant leur retraite, essentiellement dans le secteur privé (43,7 %). 12,1 % de ces nouveaux retraités travaillaient dans le secteur public, 6,2 % étaient non-salariés et 1,0 % travaillaient dans un régime spécial français. 11,5 % sont au chômage et 6,2 % en maladie ou en invalidité. 19,3 % des autres assurés n'ont acquis aucun nouveau droit dans un régime de retraite français l'année précédant leur départ.

Pour les assurés de l'AGIR-ARRCO qui liquident leurs droits en tant que salariés du privé, la durée d'assurance est en moyenne de 172 trimestres. Ils sont ainsi nombreux à avoir bénéficié d'une surcote (17,2 %) et/ou d'un départ anticipé pour carrières longues (36 %). Le dispositif carrière longue est plus utilisé par les hommes que les femmes, seuls 32 % des départs au titre des carrières longues dans le secteur privé ont été initiés par des femmes. 43 % des assurés du secteur privé sont partis en retraite avant l'âge légal.

L'âge moyen de départ à la retraite est de 62,2 ans contre 63 ans pour les nouveaux retraités ne dépendant pas de l'AGIRC-ARRCO. Parmi les personnes en emploi dans le secteur privé avant la retraite, 3,9 % sont partis en 2020 au titre d'une retraite progressive. Ils représentent la grande majorité des bénéficiaires de ce dispositif (92 %). Ce dispositif est utilisé à 72 % par des femmes.

LES NOUVEAUX RETRAITÉS AUPARAVANT DEMANDEURS D'EMPLOI

11,5 % nouveaux retraités Agirc-Arrco sont en situation de chômage avant la liquidation de leurs droits. Ils partent en retraite relativement au même âge que les personnes en emploi (respectivement 62,5 ans et 62,4 ans). Ils sont moins nombreux à partir avant l'âge légal (18 %) et à bénéficier d'un départ anticipé au titre des carrières longues (15 % contre 32 % pour les personnes en emploi). Plus de la moitié des assurés en situation de chômage partent à l'âge légal du fait que l'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) cesse d'être versée si la personne atteint l'âge et le nombre de trimestres requis pour bénéficier d'une pension de retraite à taux plein. Ils sont peu nombreux à bénéficier d'une surcote sur leur

pension de base (1,5 % contre 21,8 % pour les personnes en emploi).

Parmi les personnes au chômage avant la retraite, 23 % ont également connu une situation en emploi en France dans les 12 mois avant la retraite, 42 % dans les 24 mois et 62 % dans les 36 mois avant la retraite.

LES ASSURÉS EN SITUATION DE MALADIE OU D'INVALIDITÉ AU MOMENT DE LEUR DÉPART À LA RETRAITE

Les assurés en situation de maladie ou d'invalidité avant leur départ en

retraite représentent 6,2 % de l'ensemble des nouveaux retraités en 2020. 87 % des assurés en situation de maladie avant leur départ en retraite sont partis à l'âge légal. Les bénéficiaires d'une pension d'invalidité, quand ils arrivent à l'âge légal, perçoivent automatiquement, en remplacement, une pension de retraite pour inaptitude au travail, calculée sur la base du taux plein même si l'assuré ne dispose pas du nombre de trimestres requis.

LE PER POURSUIT SA MONTÉE EN PUISSANCE

En juin 2022, selon France Assureurs, les cotisations en faveur des Plans d'Épargne Retraite assurantiels s'élèvent à 577 millions d'euros, soit une hausse de +16 % par rapport à juin 2021. Dans le même temps, 326 millions d'euros ont été transférés d'anciens contrats d'assurance retraite vers un PER.

Pour l'ensemble du 1^{er} semestre, les cotisations versées s'élèvent à

3,3 milliards d'euros, en hausse de +37 % par rapport à la même période de 2021. Par ailleurs, 7,8 milliards d'euros (+43 %) ont été transférés.

Les PER ont ainsi bénéficié sur le mois de juin de 903 millions d'euros de versements. Du 1^{er} janvier au 30 juin, 11,1 milliards d'euros ont été versés sur les PER. Fin juin, 3,4 millions d'assurés détiennent un PER pour un encours de 41,4 milliards d'euros.

LE COIN DE LA DÉPENDANCE

730 000 PERSONNES ÂGÉES EN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT

Fin 2019, selon le service statistique du ministère des Solidarités et de la santé, la DREES, 730 000 personnes fréquentent un établissement d'hébergement pour personnes âgées, soit un nombre très légèrement supérieur à celui de 2015. Plus de 80 % d'entre eux résident en EHPAD. Le nombre de places s'est légèrement accru en quatre ans. Le nombre de places en résidences autonomie a augmenté de 4,5 % sur la même période. En revanche, le nombre de places a diminué en unités de soins de longue durée (USLD) et en établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) non-EHPAD (respectivement -8,0 % et -24,1 %). Le taux d'occupation est de 95,4 %. Pour les EHPAD, ce taux atteint 97 %. Il est stable depuis 2015. Les taux d'occupation sont légèrement plus élevés dans le public (98 %) que dans le privé (94 %). Les résidences autonomie accueillent globalement, en proportion de leur nombre total de places disponibles, moins de résidents en 2019 qu'ils n'en accueillaient en 2015, une tendance à la baisse déjà observée entre 2011 et 2015, mais qui s'est amplifiée depuis. Le taux d'occupation pour cette catégorie d'établissements est

de 87 %, contre 93 % fin 2015 et 95 % fin 2011.

L'hébergement temporaire et l'accueil de jour progressent depuis plusieurs années en lien avec l'adoption de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV) de 2015 qui prévoit un développement du droit au répit des aidants, en favorisant notamment l'accueil de jour ou de nuit, l'hébergement temporaire en établissement ou l'accueil familial, ou encore un relais à domicile. Fin 2019, 10 300 résidents sont accueillis en hébergement temporaire, contre 8 400 quatre ans plus tôt. De manière analogue, 11 700 personnes sont accueillies en centre d'accueil de jour, soit 3 000 de plus qu'en 2015. Plusieurs établissements disposent aussi en leur sein de places réservées à l'accueil de jour. Ainsi, près de 18 000 résidents accueillis en établissement d'hébergement (autres que les centres d'accueil de jour) le sont uniquement en journée, soit 5 000 personnes de plus qu'en 2015.

L'accueil de nuit reste un mode d'accueil très rare, seuls 0,1 % des résidents fréquentent une structure via ce mode d'accueil fin 2019, soit

environ 1 000 personnes contre moins de 100 personnes en 2015.

LE VIEILLISSEMENT DES RÉSIDENTS

Entre 2015 et 2019, la population en établissement a vieilli. Fin 2019, la moitié des résidents ont plus de 88 ans, soit 7 mois de plus qu'en 2015. L'âge moyen est de 86 ans et 1 mois, contre 85 ans et 9 mois en 2015. L'âge moyen des hommes est de 82 ans et 5 mois, contre 87 ans et 6 mois pour les femmes. L'écart correspond à la différence d'espérance de vie entre les deux sexes. En 2019, à 60 ans, l'espérance de vie d'un homme est de 23,4 ans, celle d'une femme de 27,8 ans. En quatre ans, la proportion de personnes âgées de 90 ans ou plus parmi les résidents est passée de 35 % à 38 %. Le nombre de résidents centenaires a diminué en quatre ans, passant de 12 900 fin 2015 à 10 600 fin 2019 malgré le vieillissement global des résidents. Ce recul tient au fait que les années 1914-1918 se sont caractérisées par une très faible natalité en raison de la guerre. L'effet du déficit de naissances lié à la Seconde Guerre mondiale, ainsi que l'effet du baby-boom qui a suivi, commencent à être visibles dans la répartition des résidents, avec une proportion plus élevée de résidents âgés de 70 à 76 ans en 2019 qu'en 2015 et une moindre présence des 75-80 ans.

Les EHPAD accueillent les résidents les plus âgés, la moitié des personnes accueillies dans ces établissements

ont 88 ans et 7 mois ou plus et seuls 18 % ont moins de 80 ans. À l'opposé, les moins de 80 ans représentent un tiers des résidents accueillis en résidence autonomie ou en USLD. Les femmes en établissement sont plus souvent seules que les hommes. Fin 2019, 86 % des personnes accueillies en établissement d'hébergement n'ont pas – ou plus – de conjoint. Parmi l'ensemble des personnes de 65 ans ou plus, cette situation concerne, selon l'INSEE, seulement 50 % de personnes. Parmi celles de 80 ans ou plus, 62 % sont dans ce cas). Les femmes, du fait d'une espérance de vie plus longue, sont plus souvent en établissement sans conjoint que les hommes (90 % contre 74 %).

UNE DÉPENDANCE ACCRUE DES PENSIONNAIRES

Le niveau moyen de dépendance des résidents s'accroît entre 2011 et 2019. En 2011, toutes catégories d'établissement et de modalités d'accueil confondues, 81 % étaient en perte d'autonomie au sens de la grille autonomie gérontologique, groupes iso-ressources (AGGIR) qui permet de mesurer la perte d'autonomie d'une personne âgée (classées en catégorie de GIR 1 à 6). Ils étaient 83 % en 2015 et sont 85 % en 2019. Le niveau de dépendance des résidents augmente dans les EHPAD car les résidents qui y entrent sont plus âgés qu'auparavant. Plus de la moitié des résidents (54 %, comme en 2015) y sont très dépendants (GIR 1 ou 2). La progression de la

dépendance au fil du temps concerne tous les âges. Si les résidents dépendants les plus jeunes sont nettement moins nombreux à souffrir de troubles moteurs, ils sont plus souvent touchés par des problèmes de cohérence que les autres. Fin 2019, parmi les résidents dépendants de moins de 70 ans, 93 % ont des troubles de cohérence, contre 86 % de ceux de 80 ans ou plus. En 2019, environ 261 000 résidents souffrent de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, soit plus d'un tiers des personnes accueillies, dont 233 000 dans les EHPAD, soit 40 % des personnes accueillies. En EHPAD, seuls 14 % des résidents sont accueillis dans une unité spécifique pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées. Fin 2019, 29 % des résidents sont placés sous protection juridique des majeurs. Cette mesure est le plus souvent assurée par une association (36 % des cas), par la famille (33 %) ou par un tuteur privé (20 %). Dans 4 % des cas, l'établissement d'accueil assure la mesure juridique.

L'ENTRÉE EN INSTITUTION EST PLUS TARDIVE

296 000 personnes ont intégré un établissement pour personnes âgées au cours de l'année 2019 et pour 85 % d'entre elles, il s'agit d'un EHPAD. L'âge moyen des entrants augmente. Ils ont en moyenne 80 ans et 10 mois, 1 mois de plus qu'en 2015 et 10 mois

de plus qu'en 2011. Les personnes âgées entrent par ailleurs en institution à des niveaux de dépendance plus élevés qu'auparavant. La proportion de personnes nouvellement entrées avec une faible dépendance (GIR 5 et 6) passe de 17 % en 2011 à 15 % en 2015, puis à 13 % en 2019. La part de personnes lourdement dépendantes (en GIR 1 et 2) au sein des entrants reste stable entre 2011 et 2019, à 45 %. Les entrants sont, en moyenne, moins dépendants que les autres résidents. Au total, 10 % des personnes entrées en 2019 étaient classées en GIR 1, contre 15 % de l'ensemble des résidents accueillis au 31 décembre 2019.

Les situations de grande dépendance concernent davantage les entrants (38 %) que l'ensemble des résidents âgés de moins de 70 ans (36 %). La moitié des personnes rejoignant un établissement en 2019 vivaient à leur domicile personnel ou dans celui d'un proche ; 16 % venaient d'un autre établissement (maison de retraite EHPAD ou non EHPAD, résidence autonomie ou USLD) tandis qu'environ 30 % venaient d'un établissement de santé.

UNE DURÉE MOYENNE DES SÉJOURS INFÉRIEURE À 3 ANS

Les hommes sortis en 2019 sont restés en moyenne deux ans, la durée de séjour moyenne des femmes atteint deux ans et dix mois. En 2019, les

personnes décédées au cours de leur séjour en établissement sont restées en moyenne trois ans et trois mois dans l'établissement, soit un an et un mois de plus que celles ayant quitté l'établissement pour se diriger vers une autre structure pour personnes âgées. Les retours à domicile

surviennent principalement à l'issue de séjours nettement plus courts : en moyenne cinq mois après l'entrée en établissement. En 2019, les personnes décédées en établissement avaient en moyenne 89 ans et 1 mois, contre 88 ans et 7 mois en 2015.

LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

PATRIMOINE, ÉPARGNE ET RETRAITE AU CŒUR DE L'ÉGALITÉ CHIMÉRIQUE ENTRE HOMMES ET FEMMES

Les écarts de revenus entre les hommes et les femmes donnent lieu à un suivi assez fin de la part des pouvoirs publics et des différentes associations engagées sur ce terrain. En revanche, en matière de patrimoine et de détention d'actifs, les travaux axés sont plus rares. Le patrimoine renvoie à l'idée du ménage et est peu étudié sous l'angle homme/femme. Néanmoins, il convient de citer, sur ce sujet, l'étude de Carole Bonnet, Alice Keogh et Benoît Rapport ([Quels facteurs pour expliquer les écarts de patrimoine entre hommes et femmes en France ?](#) publiée en 2014) ou plus récemment, l'article [Individualisation du patrimoine au sein des couples : quels enjeux pour la fiscalité ?](#) publié par Nicolas Frémeaux et Marion Leturcq en 2019 dans la Revue de l'OFCE, ainsi que [Le Genre du capital](#) de Céline Bessière et Sybille Gollac (publié à La Découverte en 2020). Tous ces travaux soulignent l'importance des écarts patrimoniaux entre hommes et femmes. Si, en matière d'égalité salariale, des progrès notables ont été réalisés, les écarts se sont accrus au niveau du patrimoine. Estimé à 7 000 euros en 1998, l'écart moyen de patrimoine entre les hommes et les femmes s'établirait à 24 500 euros en 2015.

EXISTE-T-IL UNE APPROCHE FÉMININE DE L'ÉPARGNE ?

L'émancipation financière des femmes est, en France, récente. Il a fallu attendre 1965 pour que les femmes puissent avoir le droit d'ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation de leur mari. Deux ans après, en 1967, les pouvoirs publics ont levé l'interdiction pour les femmes d'accéder à la Bourse de Paris, soit 24 ans après que leurs homologues américaines ont eu accès à la Bourse de New York. Les

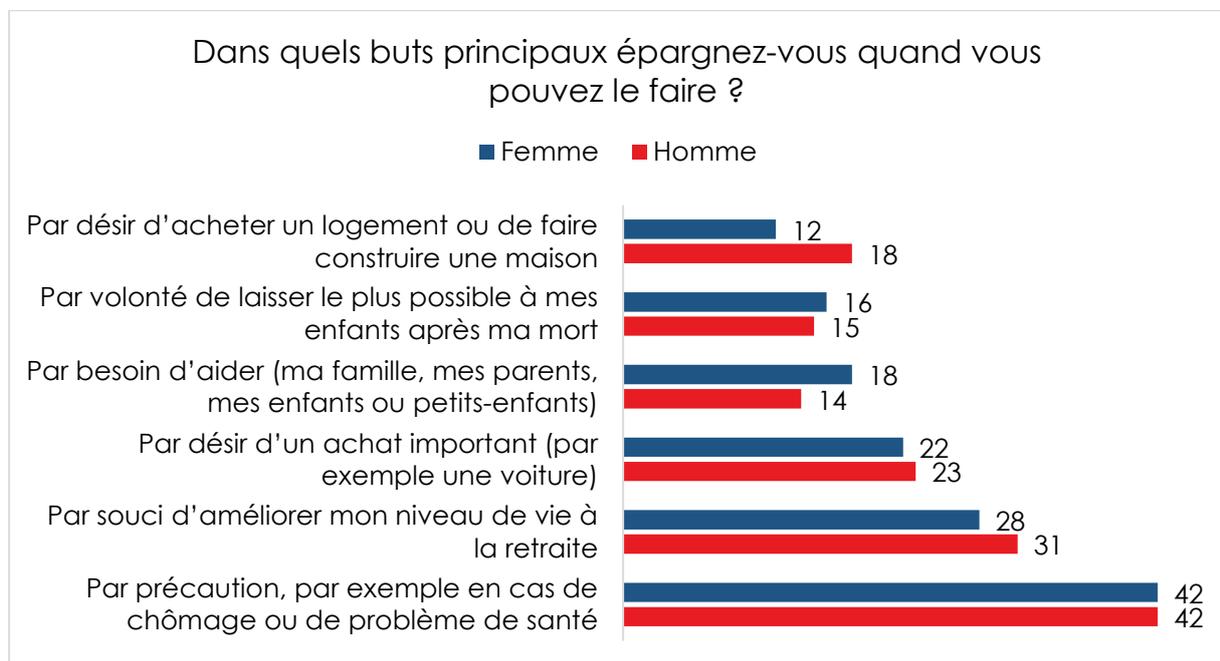
travaux de Gunther Capelle-Blancard, Jézabel Coupe-Soubeyran et Antoine Rebérioux ([Vers un nouveau genre de finance ?](#)) publiés en 2019 ont cherché à déterminer comment les femmes ont fait leur place dans le domaine de la finance et s'il existe une perception féminine de l'épargne.

POURQUOI LES FEMMES ÉPARGNENT ?

Les femmes partagent avec les hommes le désir de se protéger des aléas de la vie et font de l'épargne de précaution le but premier du

renoncement à consommer. Ce but étant cité par 42 % des sondés tous sexes confondus. La retraite, citée par 28 % des femmes et 31 % des hommes, arrive en deuxième position. Chez les femmes, la retraite devance, par ordre d'importance, le désir de réaliser un achat important (22 %), le besoin d'aider un proche (18 %), la volonté de préparer sa succession (16 %) ou

encore le désir d'acheter ou de faire construire un logement (12 %). Il convient de noter que les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes à déclarer épargner en vue d'aider un proche (respectivement 18 et 14 % de citations) quand, à l'inverse, l'acquisition d'un bien immobilier est citée par 12 % des femmes et 18 % des hommes.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/IFOP/CECOP

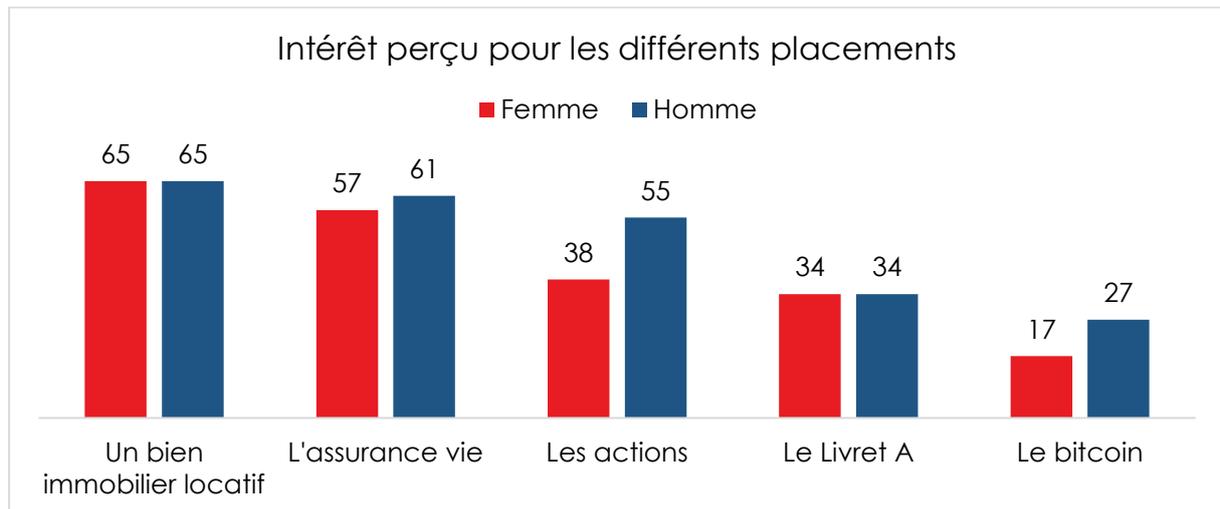
LES FEMMES, DES ÉPARGNANTES PRUDENTES

Les travaux de l'INSEE (l'enquête Patrimoine et Préférences vis-à-vis du Temps et du Risque - Pater) et de la Réserve fédérale américaine confirment l'idée répandue selon laquelle les femmes ont une plus grande aversion à l'égard du risque que les hommes.

Les enquêtes menées par le Cercle de l'Épargne/Amphitéa confortent cette approche plus prudente des femmes en matière d'épargne. La pierre, valeur-refuge est ainsi préférée aux placements financiers. L'assurance vie, premier placement financier (en encours et en citations) vient ensuite. Elle est suivie des actions puis du Livret A, le bitcoin. Si l'immobilier locatif séduit autant de femmes que d'hommes

(65 % de citations chacun), des écarts importants sont à noter sur les autres placements, et en particulier les actions (citées par 38 % des

femmes et 55 % des hommes) et le bitcoin (cité par 17 % des femmes et 27 % des hommes).

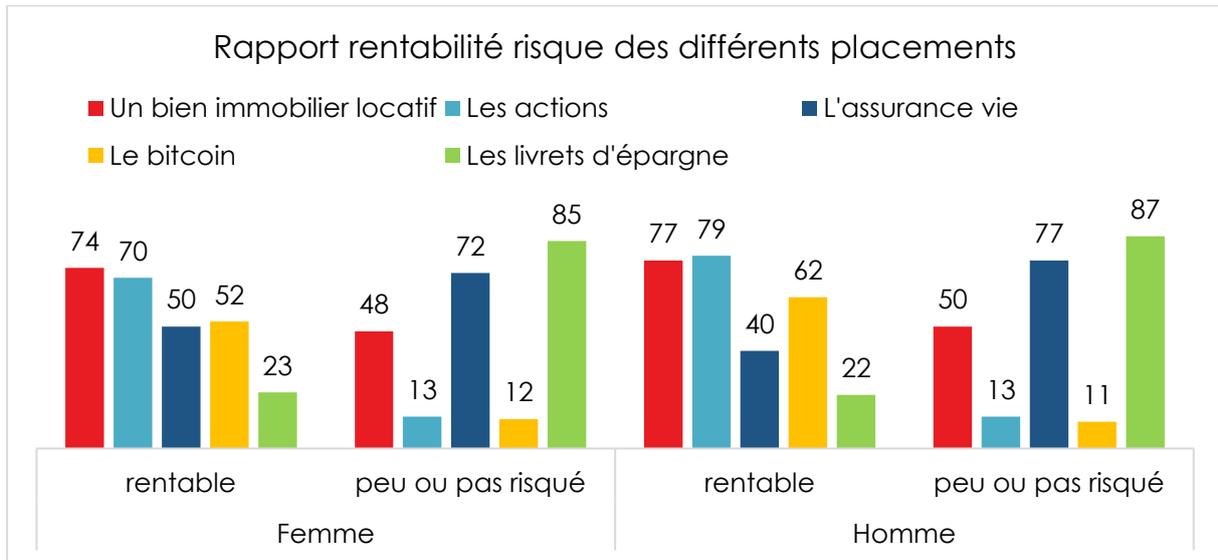


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/IFOP/CECOP

L'enquête du Cercle de l'Épargne/Amphitéa est ainsi en phase avec les travaux menés par l'INSEE en France et par la Fed aux États-Unis. Selon l'enquête Pater de l'INSEE réalisée en cinq vagues, de 1998 à 2011, 50 % des femmes se déclarent prudentes au niveau financier contre 42 % des hommes. Aux États-Unis, près de 60 % de femmes indiquent refuser tout risque financier, contre 53 % pour les hommes.

L'étude de la perception du rapport risque/rentabilité dans le cadre de l'enquête 2022 du Cercle de

l'Épargne/Amphitéa souligne le caractère plus « masculin » des placements jugés plus risqués. Ainsi, les actions sont considérées comme rentables par 79 % d'entre eux contre 70 % des femmes quand le bitcoin est perçu comme rentable par 62 % des hommes et 52 % des femmes. À l'inverse, l'assurance vie qui offre avec le fonds euro, une garantie du capital, est considérée comme rentable par une femme sur deux contre seulement 40 % des hommes. Les femmes partagent en revanche avec les hommes leur jugement relatif au degré de risque associé à chaque placement.



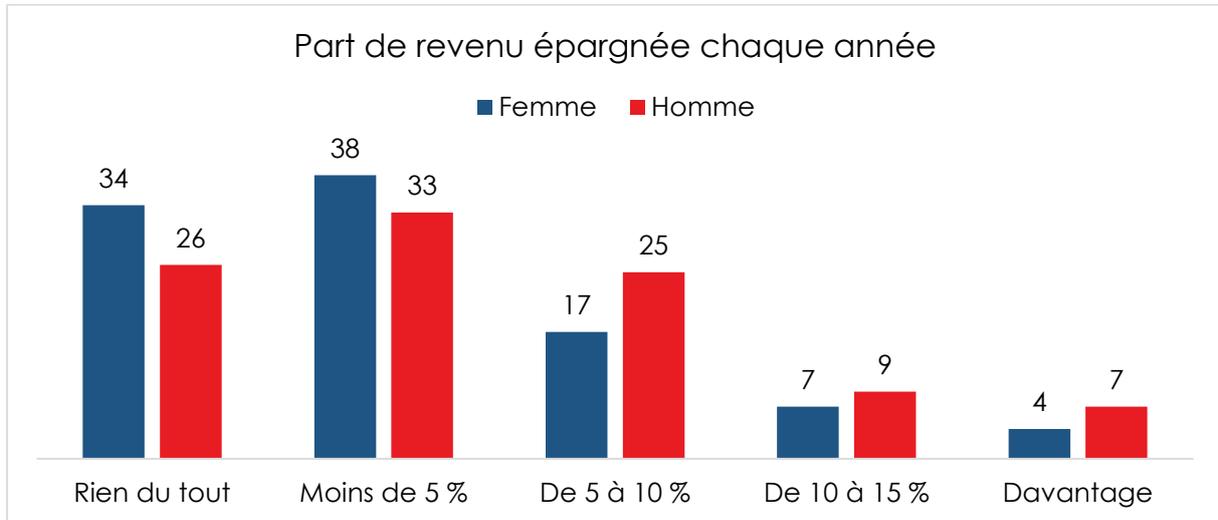
Cercle de l'Épargne/Amphitéa/IFOP/CECOP

L'aversion plus élevée au risque est-elle dictée par la tradition, la formation, ou la nécessité d'assurer le quotidien du foyer ? Certaines études mettent en avant que les femmes auraient une moins bonne culture financière que les hommes. Plus pessimistes sur l'avenir, elles privilégieraient des produits de court terme. Les travaux précités de Gunther Capelle-Blancard, Jézabel Couppey-Soubeyran et Antoine Rebérioux mettent ainsi en évidence le fait que les femmes sont plus nombreuses à estimer que leur culture financière est faible ou très faible (56 % pour les femmes contre 52 % pour les hommes). Seul un tiers d'entre elles s'estime, par ailleurs, en capacité d'évaluer la rentabilité et le risque de leurs placements. Ainsi les femmes s'aventureraient moins que les hommes dans les produits qu'elles ne comprennent pas. *A contrario*, les hommes auraient

tendance à surestimer leurs compétences en matière financière.

UNE CAPACITÉ D'ÉPARGNE PLUS FAIBLE CHEZ LES FEMMES

Un peu plus d'une femme sur trois (34 % exactement) n'épargne pas du tout, quand 26 % des hommes sont dans ce cas. Les femmes indiquent épargner une part plus faible de leurs revenus que les hommes. 38 % épargnent moins de 5 % de leurs revenus annuels (contre 33 % des hommes). La proportion de femmes en mesure de mettre davantage s'effrite ensuite. Elle tombe à 17 % pour celles déclarant placer entre 5 et 10 % de leurs revenus (contre 25 % des hommes) puis à 7 % pour la tranche supérieure (10 à 15 % des revenus annuels). Seulement 4 % des femmes déclarent épargner plus de 15 % de leurs revenus annuels contre 7 % des hommes.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/IFOP/CECOP

Si les femmes ont désormais un niveau scolaire supérieur à celui des garçons (53 % des femmes âgées de 25 à 34 ans possèdent, en 2020, un diplôme du supérieur contre 46 % des hommes de cette classe d'âge), elles demeurent désavantagées au niveau salarial. Ces écarts s'expliquent, en partie, par les filières choisies par les jeunes diplômées (tels que le domaine médico-social, la santé, ou bien les cursus en lettres et sciences humaines, des secteurs moins rémunérateurs) et par le fait que les femmes assument davantage le poids de la conciliation vie familiale/vie professionnelle que les hommes (interruption de carrières, recours accru au temps partiel, etc.). Ces écarts, s'ils tendent à se réduire, restent importants et ne sont pas sans conséquence sur la capacité des femmes à épargner.

DES INÉGALITÉS PATRIMONIALES EN LIEN AVEC L'ÉVOLUTION DES FORMES D'UNION

Sibylle Gollac, chercheuse au CNRS, et Céline Bessière, professeure de sociologie à l'Université Paris-Dauphine (Université PSL) ont également mis en évidence que les écarts hommes/femmes avaient tendance à s'accroître dès lors que les femmes se mettaient en couple. Ainsi selon Sibylle Gollac « l'écart de revenus moyens entre hommes et femmes est de 25 % en général, mais il passe à 9 % entre célibataires et à 42 % dans les couples de sexes différents ».

Si auparavant, le régime de la communauté légale réduite aux acquêts qui conduisait à une mise en commun des biens du couple était le plus répandu, Marion Leturcq relève que « les jeunes couples optent souvent pour la séparation de biens ou fondent une

famille en se pacsant ou en restant en union libre ». La proportion de couples qui optent pour la séparation de biens aurait ainsi doublé entre 1998 et 2015, passant de 6 % à 12 %, tous types d'unions confondues. Cette croissance du recours à l'union libre ou la séparation de biens doit notamment être mise en relation avec le recul de l'âge de l'union. Les unions intervenant plus tard, les écarts de patrimoine détenu au moment de la rencontre du couple sont plus importants, et tendent à favoriser les hommes.

Cette évolution n'est évidemment pas sans incidence sur la constitution de patrimoine tout au long de la vie. La séparation du patrimoine responsabilise les membres du couple mais peut affaiblir celui dont l'apport initial et les revenus sont moindres.

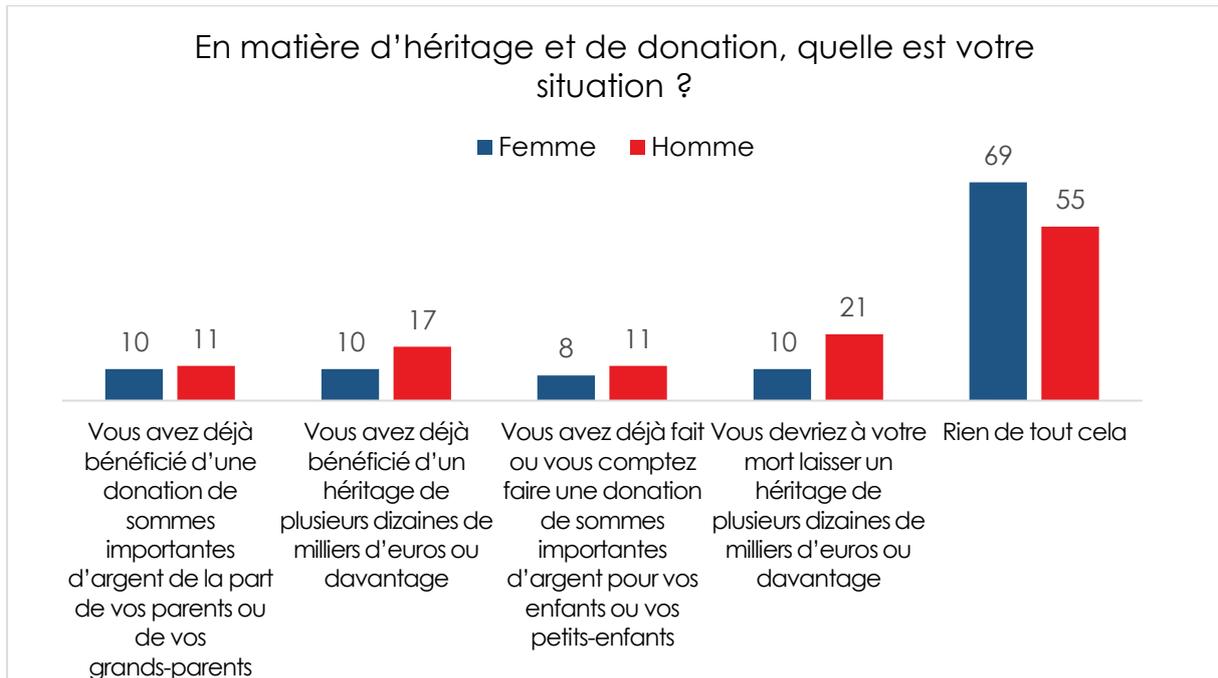
DONATION ET HÉRITAGE, UN AUTRE FACTEUR D'INÉGALITÉS FEMMES/HOMMES ?

La répartition de l'héritage contribuerait à accroître les inégalités patrimoniales entre hommes et femmes. Selon les sociologues Sibylle Gollac et Céline Bessière, les biens structurants tels

que les maisons de famille et les entreprises seraient, selon elles, davantage transmis aux fils (et aux aînés en particulier) quand les filles recevraient plus souvent que les garçons des sommes d'argent. Rappelant qu'il appartient au notaire de rééquilibrer le partage entre les héritiers, Sibylle Gollac observe qu'« *il est possible de sous-évaluer un bien immobilier ou professionnel* ».

Les fils bénéficieraient aussi davantage de donations anticipées que les filles, ce qui leur permet d'accumuler plus rapidement du patrimoine. D'autant qu'ils seraient, selon les deux sociologues, aidés financièrement plus régulièrement que leurs sœurs.

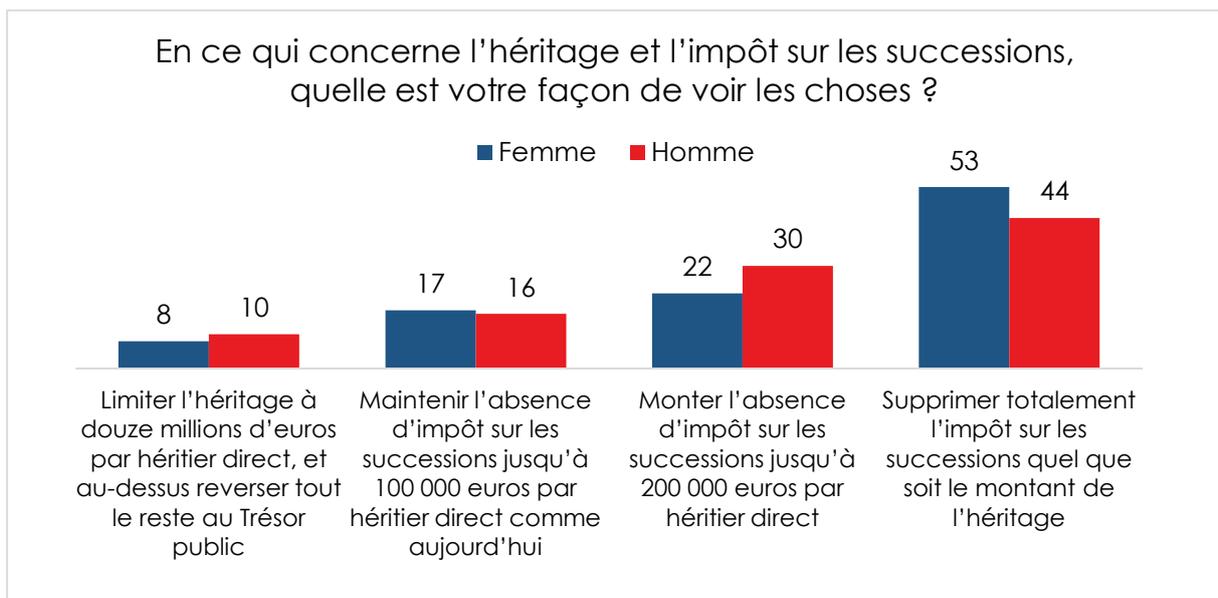
Ces pratiques pourraient expliquer les écarts/hommes femmes en matière de donation et d'héritage mis en avant dans l'enquête Cercle de l'Épargne/Amphitéa menée en février dernier. Près de sept femmes sur dix déclarent, dans ce sondage, n'avoir jamais bénéficié d'un héritage ou d'une donation ni d'envisager en bénéficiaire ou en faire bénéficiaire des proches à l'avenir contre 55 % des hommes.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/IFOP/CECOP

Tout en étant moins nombreuses à considérer qu'elles seront en capacité de laisser à leur mort un héritage important à leurs descendants que les hommes (11 points de moins que les hommes),

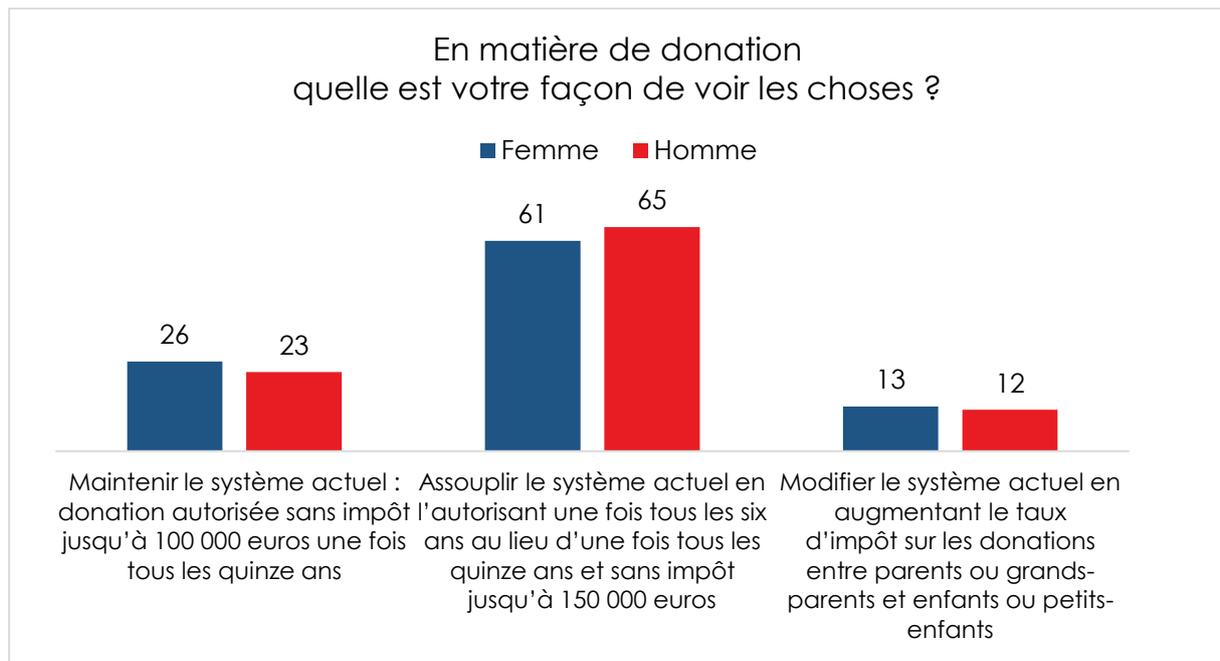
les femmes sont majoritairement (53 %) favorables à une suppression totale de l'impôt sur les successions quel que soit le montant de l'héritage (9 points de plus que les hommes).



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/IFOP/CECOP

Elles partagent par ailleurs avec les hommes le souci d'assouplir le dispositif en vigueur en matière de succession. 61 % des femmes et 65 % des hommes se déclarent

favorables à l'introduction d'un dispositif autorisant des donations tous les 6 ans sans impôt jusqu'à 150 000 euros.



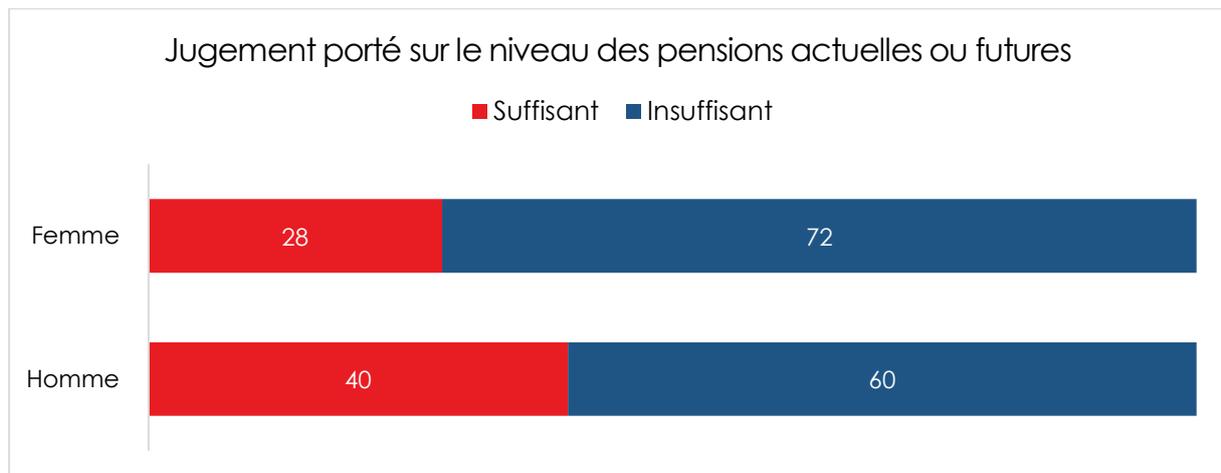
Cercle de l'Épargne/Amphitéa/IFOP/CECOP

RETRAITE, L'ÉGALITÉ HOMME/FEMME ENCORE À CONSTRUIRE

Les femmes représentent une part croissante des retraités de droit direct, car elles sont de plus en plus nombreuses, au fil des générations, à avoir participé au marché du travail. Pour autant, le montant de la pension moyenne des femmes demeure inférieur de 40 % à celui des hommes. Après prise en compte des pensions de réversion, dont les femmes bénéficient en majorité, les écarts se réduisent un peu (à 28 %), soit respectivement 1 401 euros par mois et 1 955 euros par mois en 2020.

LA RETRAITE UN SUJET D'INQUIÉTUDE MAJEUR POUR LES FEMMES

Année après année, les enquêtes du Cercle de l'Épargne et d'Amphitéa mettent en exergue le fait que les femmes sont davantage préoccupées que les hommes par leur capacité à vivre correctement une fois à la retraite. En 2022, seules 28 % des femmes estiment que le niveau des pensions actuelles ou futures est/sera suffisant contre 40 % des hommes.

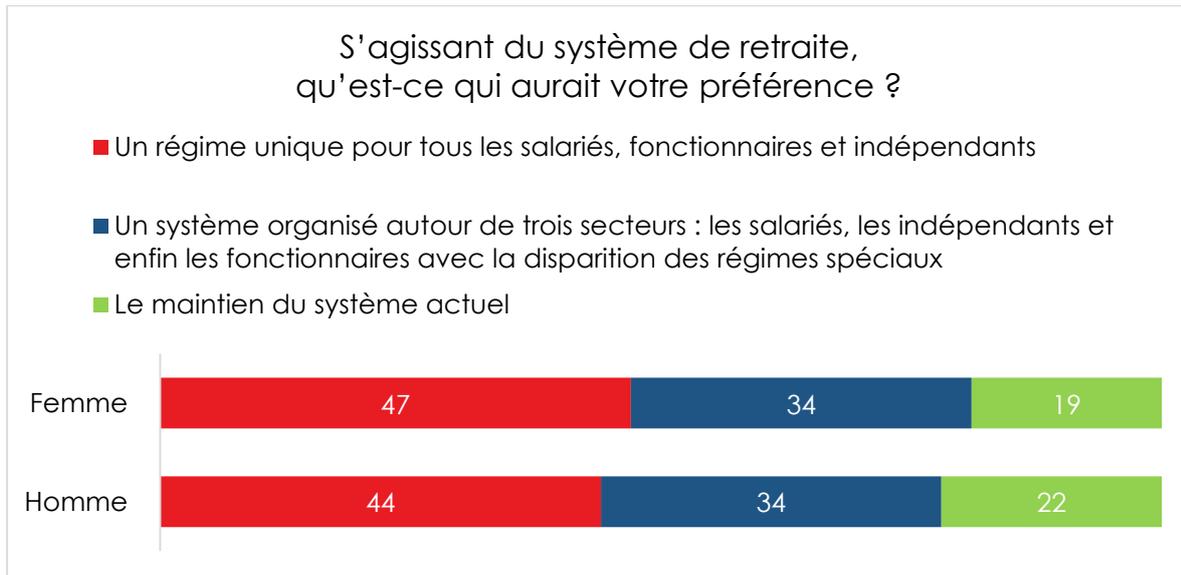


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/IFOP/CECOP

**RÉFORME DES RETRAITES : LES FEMMES
ASPIRENT À UNE PLUS GRANDE ÉQUITÉ
MAIS SONT RÉFRACTAIRES AUX MESURES
D'ÂGE**

Dans l'édition 2018 de l'enquête Cercle de l'Épargne/Amphitéa, les femmes considéraient que le système actuel de retraite est injuste (80 % de citations) et inefficace (86 %) pour fournir un revenu correct à la retraite et appelaient au « big-bang » des retraites. Quatre ans après, les femmes restent, majoritairement favorables à la mise en place d'un régime unique de

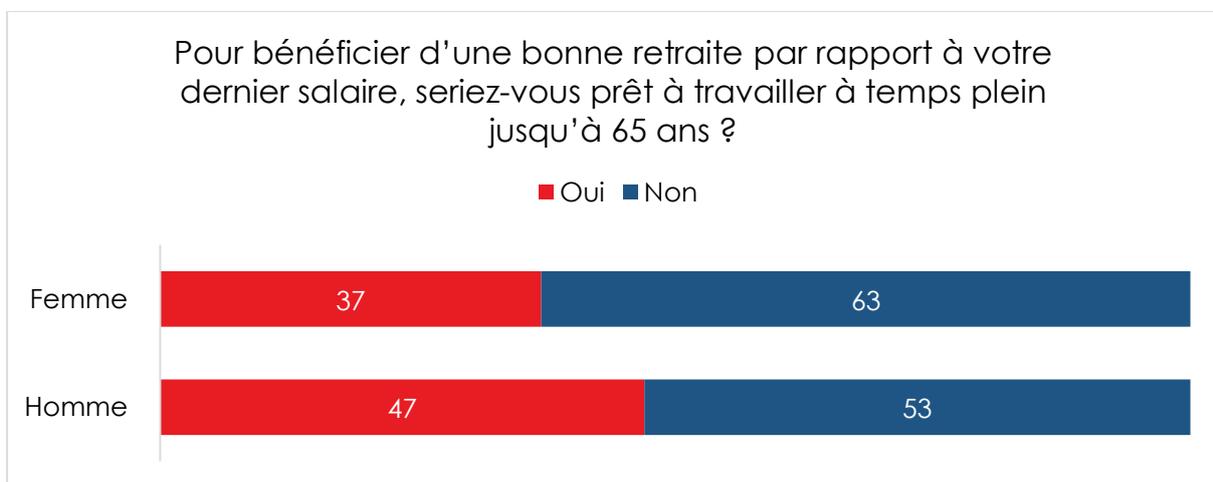
retraite, fusionnant tous les systèmes existants et supprimant les régimes spéciaux. Cette solution est approuvée par 47 % des femmes et 44 % des hommes. Elle devance nettement l'émergence d'un système organisé autour de trois secteurs (régime salariés, travailleurs indépendants et fonctionnaires) citée par 34 % des sondés tous sexes confondus. Le statu quo rejeté tant par les femmes que par les hommes est encore moins bien perçu par les premières qui ne sont que 19 % à envisager cette option (contre 22 % des hommes).



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/IFOP/CECOP

Elles sont, en revanche, moins enclines que les hommes à reporter leur départ à la retraite pour bénéficier d'une meilleure pension.

Seules 37 % de femmes seraient prêtes à le faire contre près d'un homme sur deux (47 %).



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/IFOP/CECOP

Cette opposition est liée au fait qu'elles liquident déjà plus tardivement que les hommes leurs droits à pension. L'édition 2022 du Panorama annuel de la Direction de la recherche, des études, de

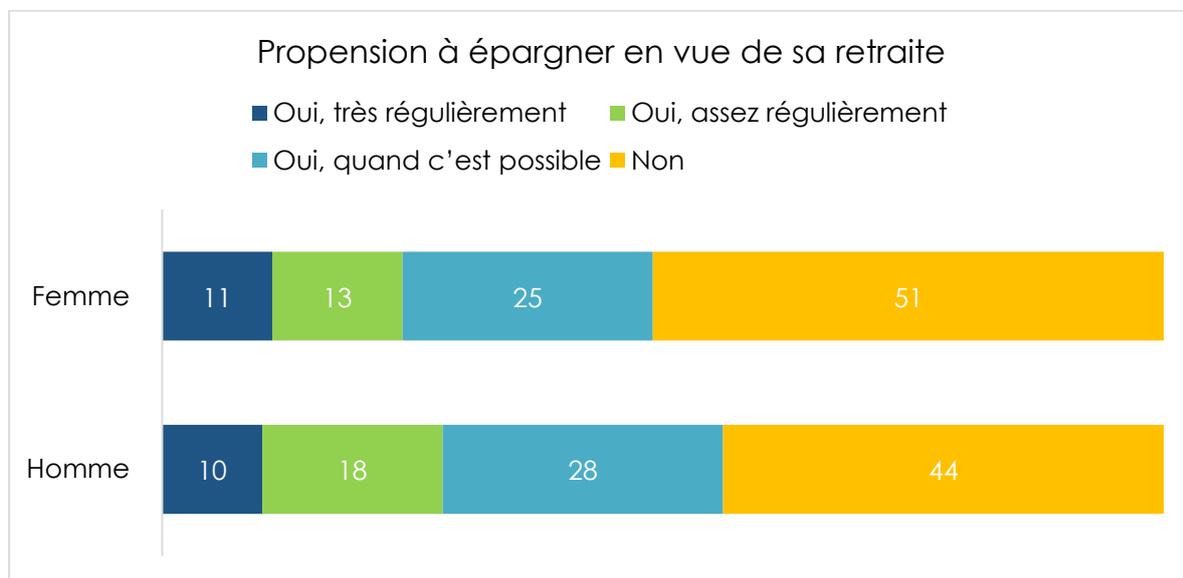
l'évaluation et des statistiques (DREES) « Les retraités et les retraites » met ainsi en évidence que les femmes liquident leurs droits à la retraite en moyenne 7 mois après les hommes en 2020. L'âge de

départ à la retraite des femmes serait ainsi de 62 ans et 7 mois en moyenne pour les femmes, contre 62 ans pour les hommes.

PRÈS D'UNE FEMME SUR DEUX ÉPARGNE POUR SA RETRAITE

En février 2022, près d'une femme sur deux déclare épargner en vue

de sa retraite (49 %) quand 56 % des hommes sont dans ce cas. Cette moindre pratique de l'épargne en vue de la retraite est fort logiquement liée aux écarts de revenus précédemment évoqués. Faut de moyens suffisants, les femmes privilégient l'épargne de précaution pour répondre à des besoins de court terme.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/IFOP/CECOP

Il convient néanmoins de noter la propension à épargner pour préparer sa retraite après avoir reculé de 9 points entre février 2020 et septembre 2021 (passant, en moyenne pour l'ensemble de la population de 53 % à 44 %), en lien avec la crise covid, a repris 8 points en quelques mois. Le rebond du nombre d'épargnants en vue de la retraite est notable tant chez les femmes qui ont ainsi gagné 10 points entre septembre 2021 et

février 2022 que chez les hommes (+7 points). L'amélioration de la situation sur le plan sanitaire a sans nul doute contribué à remettre la problématique de la retraite au premier plan des préoccupations des Français et en particulier des Françaises. Ainsi, la proportion de femmes déclarant, en 2022, le faire très régulièrement dépasse légèrement celles des hommes (respectivement 11 % et 10 %).

* * *

L'égalité entre les hommes et les femmes en matière de salaire et de pension demeure un objectif à réaliser. Pour le patrimoine, la marche vers la parité est encore plus difficile à franchir car celui-ci est une photographie des pratiques passées. Si le capital se décline au masculin, cela est avant tout lié aux traditions, au fait que peu de femmes accédaient à la direction des entreprises familiales et que les biens immobiliers étaient acquis par les hommes. Trop souvent, il est répété que les femmes s'investiraient peu dans la gestion patrimoniale des ménages. Cette situation est avant tout un rapport de forces amené à évoluer. Les études comportementalistes soulignent que les femmes seraient moins enclines aux risques mais sans pour autant que cela nuise fondamentalement à la rentabilité. L'accompagnement de ces dernières à travers la mise en place de solutions adaptées à leur situation et à leurs besoins constitue un défi de taille. L'enjeu étant de mieux valoriser leur patrimoine afin de leur permettre à la fois de répondre à leur désir de protection, de préparer leur retraite, faire face au risque de se trouver un jour en situation de dépendance et anticiper leur succession.

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE



TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE

	Rendements et plafonds	Collectes nettes et encours
Livret A et Livret Bleu	2,00 % Plafond 22 950 euros	Juin 2022 : 1,04 milliard d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2022 : 16,49 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : +15,17 milliards d'euros Encours : 359,8 milliards d'euros
Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)	2,00 % Plafond 12 000 euros	Juin 2022 : 250 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2022 : 2,57 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : 4,04 milliards d'euros Encours : 128,9 milliards d'euros
Plan d'Épargne-logement (PEL)	1,00 % Pour les PEL ouverts À compter du 1 ^{er} /08/2016 Plafond 61 200 euros	Avril 2022 : -1 127 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2022 : -5,424 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : +1,776 milliard d'euros Encours : 285,903 milliards d'euros
Compte Épargne-Logement (CEL)	0,25 % Plafond 15 300 euros	Juin 2022 : +65 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2022 : +450 millions d'euros Évolution sur l'année 2021 : +429 millions d'euros Encours : 32,079 milliards d'euros
Livret d'Épargne Jeune	Minimum 0,5 % Plafond : 1 600 euros	Juin 2022 : -28 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2022 : -291 millions d'euros Évolution sur l'année 2021 : -363 millions d'euros Encours : 5,106 milliards d'euros
Livret d'Épargne Populaire (LEP)	4,6 % À compter du 1 ^{er} /08/2022 Plafond : 7 700 euros	Juin 2022 : +332 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2022 : 2,474 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : -1,092 milliard d'euros Encours : 40,811 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés des particuliers	0,09 % (juin 2022) Pas de plafond légal	Juin 2022 : +1,880 milliard d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2022 : 9,386 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : +26,719 milliards d'euros Encours : 222,756 milliards d'euros
PEA	Plafond 150 000 euros	Nombre (mars 2022) : 5,148 millions Encours (mars 2022) : 105,3 milliards d'euros
PEA PME	Plafond : 225 000 euros	Nombre (mars 2022) : 104 228 Encours (mars 2022) : 2,2 milliards d'euros
Assurance vie Fonds euros • En 2020 UC • En 2020	+1,3 % +1,1 %	Juin 2022 : +0,6 milliard d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2022 : 12,1 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : +21 milliards d'euros Encours : 1 821 milliards d'euros

Sources : Banque de France – FFA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations – CDE -*provisoire

TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS

	Résultats – juillet 2022
CAC au 31 décembre 2021	7 153,03
CAC au 29 juillet 2022	6,448.50
Évolution en juillet 2022	+5,96 %
Évolution sur 12 mois	-2,43 %
Daxx au 31 décembre 2021	15 884,86
DAXX au 29 juillet 2022	13 484,05
Évolution en juillet 2022	+1,91 %
Évolution sur 12 mois	-13,40 %
Footsie au 31 décembre 2021	7 384,54
Foostie au 29 juillet 2022	7 423,43
Évolution en juillet 2022	+1,37 %
Évolution sur 12 mois	+5,80 %
Euro Stoxx au 31 décembre 2021	4 298,41
Eurostoxx au 29 juillet 2022	3 454,86
Évolution en juillet 2022	-9,29 %
Évolution sur 12 mois	-15,89 %
Dow Jones au 31 décembre 2021	36 338,30
Dow Jones au 29 juillet 2022	32 845,13
Évolution en juillet 2022	+6,13 %
Évolution sur 12 mois	-5,97 %
Nasdaq au 31 décembre 2021	15 644,97
Nasdaq au 29 juillet 2022	12 390,69
Évolution en juillet 2022	+10,81 %
Évolution sur 12 mois	-16,07 %
Nikkei au 31 décembre 2021	28 791,71
Nikkei au 29 juillet 2022	27,801.64
Évolution en juillet 2022	+2,78 %
Évolution sur 12 mois	+0,80 %
Shanghai Composite au 31 décembre 2021	3 639,78
Shanghai Composite au 29 juillet 2022	3 253,24
Évolution en juillet 2022	-3,22 %
Évolution sur 12 mois	-4,65 %
Parité euro/dollar au 31 décembre 2021	1,1378
Parité au 29 juillet 2022	1,0203
Évolution en juillet 2022	-3,04 %
Évolution sur 12 mois	-13,80 %
Once d'or au 31 décembre 2022	1 825,350
Once d'or au 29 juillet 2022	1 766,010
Évolution en juillet 2022	-2,95 %
Évolution sur 12 mois	-2,02 %
Pétrole au 31 décembre 2021	78,140
au 29 juillet 2022	105,200
Évolution en juillet 2022	-10,84 %
Évolution sur 12 mois	+40,75 %

TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT

	Taux
Taux OAT à 10 ans	
Au 31 décembre 2021	+0,195 %
Au 31 mai 2022	+1,639 %
Au 30 juin 2022	+1,913 %
Au 29 juillet 2022	+1,385 %
Taux du Bund à 10 ans	
Au 31 décembre 2021	-0,181 %
Au 31 mai 2022	+1,122 %
Au 30 juin 2022	+1,330 %
Au 29 juillet 2022	+0,926 %
Taux de l'US Bond à 10 ans	
Au 31 décembre 2021	+1,505 %
Au 31 mai 2022	+2,866 %
Au 30 juin 2022	+2,978 %
Au 29 juillet 2022	+2,764 %
Taux de l'Euribor au 29 juillet 2022	
Taux de l'Euribor à 1 mois	-0,701 %
Taux de l'Euribor à 3 mois	+0,232 %
Taux de l'Euribor à 6 mois	+0,635 %
Taux de l'Euribor à 12 mois	+0,921 %
Crédit immobilier (Taux moyen du marché - source Empruntis au 29 juillet 2022)	En hausse
Tendance sur un mois	
10 ans	1,50 %
15 ans	1,65 %
20 ans	1,85 %
25 ans	1,95 %
Prêts aux particuliers (immobilier supérieur ou égal à 75 000 euros) : Taux effectifs moyens constatés pour le 2^e trimestre 2022 (BdF)	
Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans	2,06 %
Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans	2,12 %
Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans	2,27 %
Prêts à taux variable	1,96 %
Prêt-relais taux moyen pratique	11,54 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : Taux de l'usure applicables au 3^e trimestre 2022	
Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans	2,75 %
Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans	2,83 %
Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans	3,03 %
Prêts à taux variable	2,61 %
Prêt-relais taux moyen pratique	15,39 %

TABLEAU DE BORD DE LA RETRAITE

	Montant et évolution	Commentaires
Pension régime de base	Revalorisation de +0,4 % le 1 ^{er} janvier 2021 Revalorisation de 1,1 % au 1 ^{er} janvier 2022 Revalorisation de 4 % au 1^{er} juillet 2022	Minimum contributif : 713,16 euros par mois (7 831,24 euros par an) au 1 ^{er} janvier 2022 Maximum pension de base : 20 568 euros par an
AGIRC-ARRCO	Valeur du point : 1,2841 euro au 1 ^{er} nov. 2021	
IRCANTEC	Valeur du point : 0,49241 euro au 1 ^{er} jan. 2022	
Indépendants	Valeur du point : 1,221 euro	
Pension militaire d'invalidité	Valeur du point : 15,05 euros	
Montant du minimum vieillesse	l'ASPA et les anciennes allocations du minimum vieillesse sont portées à 953,45 euros par mois pour les personnes seules et à 1 480,24 euros pour les couples au 1 ^{er} juillet 2022. De son côté, le plafond de ressources annuelles à ne pas dépasser pour percevoir l'Aspa s'élève à 11 0001,45 euros pour une personne seule (célibataire, séparée, divorcée, veuve, à l'exception des veuves de guerre) et à 17 079,77 euros pour un couple.	
Allocation veuvage	Lorsqu'une personne âgée de moins de 55 ans se retrouve veuf (ve) à la suite du décès de son époux (se), il est possible de bénéficier d'une allocation veuvage. Cette allocation est soumise à des conditions d'âge du bénéficiaire et de ressources. Son montant est revalorisé au 1 ^{er} juillet 2022 de 4 % soit à 648,10 euros mensuels et le plafond de ressources trimestriel à 2 370,63 euros. Il peut être réduit selon les ressources du bénéficiaire.	Plafond de ressources est de 2.370,75 euros en 2022, soit 790,25 euros par mois.
Réversion	Pour bénéficier de la pension de réversion dans le cadre du régime général, les revenus annuels du veuf ou de la veuve ne doivent pas excéder 2 080 fois le SMIC horaire, soit 22 622,25 euros au 1 ^{er} mai 2022. Si le veuf ou la veuve vit en couple, le plafond annuel de ressources du ménage ne peut dépasser 1,6 fois le plafond exigé pour une personne seule, soit 36 195,6 euros.	54 % de la pension du défunt
Montant moyen mensuel de la pension brute en 2020 : <ul style="list-style-type: none"> • Tous régimes confondus • Pour les hommes • Pour les femmes 	Droits directs (y compris majoration pour enfants) : 1 510 euros 1 931 euros 1 154 euros	Avec droits dérivés : 1 654 euros 1 955 euros 1 401 euros

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cercedelÉpargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Marie-Claire Carrère-Gée**, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, Philippe Georges, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont -Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insee Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

slegouez@cercedelÉpargne.fr